



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le 26 mars 2013

Un contrat en réponse à la demande croissante de logements sociaux

La ville de Montmorency s'engage aux côtés de l'État pour réussir la mixité sociale et la diversification de l'habitat

Monsieur Jean-Luc NEVACHE, Préfet du Val d'Oise,
Monsieur François DETTON, maire de Montmorency et vice-président de la Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency,
et Monsieur Denis LOUDENOT, directeur général de l'établissement public foncier du Val d'Oise
vont signer **un « contrat de mixité sociale », le 27 mars 2013 à 14h30 à la mairie de Montmorency**

3,5 millions de Français, et pour moitié des Franciliens, sont aujourd'hui mal-logés selon l'observatoire des inégalités. Parmi eux, 700 000 n'ont pas de domicile propre.

Le contrat de mixité sociale résulte d'une démarche partenariale engageant l'État, la commune et l'établissement public foncier du Val-d'Oise. Il vise la construction de logements sociaux, afin de répondre à la demande de nos concitoyens qui n'ont pas les moyens de se loger dans le secteur libre. La loi du 18 janvier 2013 « de mobilisation du foncier public en faveur du logement et renforcement des obligations de production de logement social » (loi Duflot) vient de renforcer les exigences de la loi SRU (« solidarité et renouvellement urbain »), en portant de 20 à 25 % le taux minimal de logements sociaux. Dans l'agglomération parisienne, cette règle s'applique aux communes de plus de 1 500 habitants.

La commune de Montmorency, en collaboration avec les services de l'État et l'établissement public foncier, a identifié des secteurs susceptibles de recevoir à court, moyen ou long terme des opérations de logements sociaux représentant un potentiel de 215 logements, dont 132 réalisables à court terme sur la période 2011-2013. L'établissement public foncier du Val-d'Oise interviendra pour acquérir les terrains identifiés au fur et à mesure de leur libération.

Cet engagement répond à la demande de la ministre en charge du logement, Cécile DUFLOT, de mobiliser tous les acteurs, au premier rang desquels les collectivités locales, afin de développer l'offre de logements abordables, dans un souci de mixité sociale renforcée.

